o h g e

Orchestre d'harmonie de l'Etat de Genève

Dossier de presse Direction et musiciens : qui sommes-nous





Direction artistique

Jean-Christophe Monnier

directeur artistique

Email: info@ohge.ch Tél: +41 (0)76 428 79 28

Directeur de notre orchestre depuis 2003, Jean-Christophe Monnier conduit sa transformation grâce à des projets aussi exigeants qu'extraordinaires.

Après avoir obtenu une maturité scientifique à Lausanne, Jean-Christophe Monnier entreprend des études à la Faculté des lettres de l'Université de Genève. En parallèle, il poursuit ses études musicales au Conservatoire supérieur de musique de Genève, qui seront couronnées par l'obtention du diplôme de soliste à l'orgue, ainsi que des diplômes de solfège, harmonie, contrepoint et orchestration. Il complète son cursus durant deux semestres à la

Musikhochschule de Bayreuth et par une formation post grade en direction d'orchestre à la Musikhochschule de Zurich.

En 2001, il est nommé à la tête de la Fanfare de la police cantonale vaudoise (musique officielle de l'Etat de Vaud, évoluant en 1^{re} catégorie).

Il reprend au 1^{er} janvier 2003 les rênes du Corps de musique de Landwehr. Sous sa direction, la formation remporte les deux derniers Concours cantonaux des musiques genevoises en catégorie excellence (2004 et 2009), les Festivals de musique légère du canton de Vaud en division excellence (Penthalaz 2005, Aubonne 2010), participe avec grand succès au Festival international des orchestres d'harmonie de Berlin en 2012 et effectue de nombreuses tournées à l'étranger (Saint-Pétersbourg en 2006, Łódź en 2010, Osaka et Hiroshima en 2014).

Egalement titulaire des orgues de l'Eglise Saint-Pierre d'Yverdon-les-Bains, Jean-Christophe Monnier est nommé en 2008 professeur d'harmonie et d'analyse au Conservatoire de musique de Lausanne. Passionné par tout ce qui touche à l'édition, il est aussi correcteur pour la prestigieuse maison d'édition Henle à Munich depuis 2009, et chargé de poursuivre l'édition intégrale des œuvres d'Offenbach chez Boosey & Hawkes à Berlin depuis 2011.

De janvier à juillet 2010, il est retenu pour diriger le Blasorchester de Siebnen, un des meilleurs orchestres d'harmonie de ce pays.

Il est fréquemment appelé en qualité de juré lors d'examens ou de concours et donne régulièrement des récitals d'orgue en Suisse et à l'étranger.

Marié et père d'un garçon, il réside actuellement à La Chaux-de-Fonds.

Administration

Nicolas Kunz

directeur administratif

Email: info@ohge.ch

Le Corps de musique de Landwehr est composé d'un orchestre d'harmonie (l'OHGe), d'un corps de tambours et d'un comité de direction. En tant que musique officielle, le Corps de musique de Landwehr est un organe de l'Etat de Genève dont l'autorité suprême est assurée par le Conseil d'Etat. Sa gestion administrative est assurée à titre bénévole par les membres d'un comité de direction, lui-même placé sous la présidence d'un directeur administratif.

A contrario d'un ensemble organisé selon une structure de type associative, le Corps de musique de Landwehr est un organe de l'Etat de Genève régi par un règlement édicté par le Conseil d'Etat



(règlement G 25.03). Le Conseil d'Etat dispose ainsi de l'autorité suprême sur son corps de musique de par son pouvoir règlementaire mais également par ses compétences de nomination, d'autorisation de déplacement ou encore de suspension d'activité. La surveillance du Conseil d'Etat est essentiellement assurée par l'intermédiaire du département de la sécurité et de l'économie.

En contrepartie des services officiels assurés par son corps de musique, l'Etat lui met à disposition des locaux. Il finance également la rétribution de son directeur artistique et de son moniteur tambours, la fourniture et l'entretien de ses uniformes et lui alloue une subvention annuelle de fonctionnement. Les frais d'organisation des autres projets musicaux assurés par l'orchestre d'harmonie sont autofinancés et ne dépendent donc pas de la subvention annuelle de fonctionnement du corps de musique.

La gestion exécutive du corps de musique est assurée par un comité de direction de 6 à 8 personnes bénévoles, placé sous la présidence d'un directeur administratif nommé par le chef du département de tutelle. Une indemnité de fonction est prévue pour le comité de direction pour ses tâches d'organisation des services officiels, dont le montant est entièrement reversé au fonds d'organisation des projets musicaux de l'orchestre d'harmonie.

Nicolas Kunz assure depuis le mois de mars 2011 la fonction de directeur administratif (anciennement commandant). Musicien au sein de l'orchestre d'harmonie depuis 1990, Nicolas Kunz a étudié la flûte traversière à l'école de musique des Cadets de Genève, dont il a assuré la présidence de 2002 à 2010, avant de rejoindre le comité de direction de la Landwehr.

Relevons enfin que tous les membres du comité de direction sont également musiciens au sein du corps de musique ou de son orchestre d'harmonie.

Musiciens

L'OHGe présente la caractéristique unique de voir les musiciens amateurs les plus motivés de la région genevoise évoluer avec des musiciens professionnels et des étudiants HEM.



L'OHGe se compose d'environ 40 musiciens amateurs de bon à très bon niveau et exerçant les professions les plus diverses, allant de l'inspecteur au banquier en passant par l'enseignant, le chimiste, le juriste ou encore le pilote d'avion.

Ces musiciens sont pour la plupart issus des écoles de musique genevoises (Cadets de Genève, Conservatoires, Ondine genevoise). De plus, l'OHGe accueille régulièrement des musiciens en provenance des contrées les plus diverses, travaillant ou étudiant à Genève.

A cette ossature sont venus se greffer une vingtaine d'étudiants de la Haute Ecole de Musique de Genève et de musiciens professionnels qui apprécient la qualité des projets musicaux et l'esprit régnant au sein de l'orchestre. Tous ces musiciens se réunissent au moins une fois hebdomadairement le mardi pour le plaisir de faire de la musique de qualité, mais aussi pour entretenir les solides liens d'amitié qui se sont formés au cours des ans.

Affiliations

Le corps de musique est membre des trois groupements de musique suisses suivants :

UGMC – Union Genevoise des Musiques et Chorales.

ACMG – Association Cantonale des Musiques Genevoises.

ASM – Association Suisse des Musiques.